

La Maison de Retraite-EHPAD « NDBS » propose 4 prestations :

- Accueil permanent,
- Accueil temporaire,
- Accueil jour,
- Abonnement repas (pour les personnes âgées de 60 ans et plus demeurants au Pin en Mauges).

Nous vous prions de bien vouloir consulter ci-dessous les prix de journées appliqués et déterminés par le *Président du Conseil Départemental du Maine et Loire* selon l'arrêté N° 2023-03-AR-0190

| Nature de la Prestation | Tarif journalier facturé |
|--|---|
| (1) Accueil Permanent et Temporaire | 76,56 dont 6,37 euros de ticket modérateur du Gir 5 et 6 ou 89,26 pour les personnes âgées de moins de 60 ans (dérogation) |
| (2) Accueil Jour | 58,15* (hors ADAPA) |
| Abonnement repas | Déjeuner : 8,00 euros Dîner : 4,60 euros Déjeuner et Potage : 9,50 euros |

*Le tarif journalier facturé comprend les frais d'hébergement, hôteliers, de restauration, de blanchisserie ; les frais inhérents aux soins étant pris en charge par la CARSAT (Caisse D'Assurance Retraite et de la Santé au Travail)

L'ADAPA est une allocation destinée à financer les dépenses liées à la dépendance sous couvert de l'évaluation du degré de perte d'autonomie de la personne âgée faite par l'équipe médicosociale de l'établissement.

(1) ACCUEILS TEMPORAIRES ET PERMANENTS :

La demande d'ADAPA est à l'initiative de l'établissement ; le montant alloué est déterminé selon le niveau de dépendance estimé et est conditionné par le niveau de ressources du bénéficiaire, pour un montant maximum et par jour de :

- ✓ 23,66 euros pour le GIR 1-2,
- ✓ 15,01 euros pour le GIR 3-4,
- ✓ 6,37 euros pour le GIR 5-6 (reste à charge).

(2) ACCUEIL JOUR :

La demande d'ADAPA est faite par le bénéficiaire ou son représentant pour un montant maximum et par jour de 24,85 euros, selon le niveau de ressources.

Le règlement de la facturation est fixé à terme échu au 16 du mois en cours soit :

- ❖ au secrétariat sur présentation de la facture,
- ❖ par prélèvement bancaire (pour les séjours supérieurs à deux mois),
- ❖ ou par virement bancaire.

GRILLE DE TARIFICATION AU 1^{er} Avril 2023

La Maison de Retraite-EHPAD « NDBS » met à votre disposition sur réservation (maximum 72 heures à l'avance) le SALON « LA SOURCE », ou la salle d'activités afin que vous puissiez vous retrouver entre proches dans un espace privilégié et intime le temps d'un **déjeuner**.

| | TARIF |
|--|--|
| Adulte | 13,50 euros <i>(dont 1 bouteille de vin pour 5 personnes)</i> |
| Enfant de moins de 12 ans | 7,00 euros |
| Repas de fête (Pâques, Noël et Jour de l'an) | 22,00 euros |

- La mise à disposition du salon La Source ou de la salle d'activités est validée par la Direction, au regard des moyens organisationnels, du nombre de familles, et du nombre maximum de personnes autorisé.
- Par ailleurs, **Les repas servis en salle d'activité** doivent débuter à 12 heures pour ne pas perturber l'organisation des animations, ou l'intervention des professionnels ; Les repas à la Source ne sont pas conditionnés par cet horaire et peuvent s'organiser plus librement.
- Le service est fait uniquement au plat et est assuré par les proches du résident ;
- Les proches sont chargés de débarrasser, et descendre les couverts et assiettes en cuisine à l'aide du chariot prévu puis laver les tables, conformément à la charte, située au salon la Source.
- Les repas sont à régler le jour même auprès de l'agent hôtelier, de préférence par chèque ou éventuellement via la facture « hébergement » de votre proche.